

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 22/11/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION ET DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DES COMMUNES DE BREUIL-BOIS-ROBERT, BUCHELAY, FOLLAINVILLE-DENNEMONT, GUERNES, MAGNAVILLE, MANTES-LA-JOLIE, MERICOURT, MOUSSEAUX-SUR-SEINE, PORCHEVILLE, ROLLEBOISE, ROSNY-SUR-SEINE, SAINT-MARTIN-LA-GARENNE ET SOINDRES : AVENANT N°5

Date d'affichage de la convocation

22/11/2024

Secrétaire de séance

BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 110

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COLLADO Pascal, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (**141**)

Absent(s) représenté(s) : 27

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
BRUSSEAUX Pascal a donné pouvoir à PERRON Yann
COGNET Raphaël a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila
CONTE Karine a donné pouvoir à LEFRANC Christophe
CORBINAUD Fabien a donné pouvoir à AUJAY Nathalie
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à JAUNET Suzanne
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à BOURSALI Karim
EL ASRI Sabah a donné pouvoir à RIPART Jean-Marie
FAVROU Paulette a donné pouvoir à OLIVIER Sabine

GUILLAUME Cédric a donné pouvoir à HERZ Marc
HERVIEUX Edwige a donné pouvoir à BERMANN Clara
KERIGNARD Sophie a donné pouvoir à VOILLOT Bérengère
KHARJA Latifa a donné pouvoir à FONTAINE Franck
LEMARIE Lionel a donné pouvoir à LE GOFF Séverine
MARIAGE Joël a donné pouvoir à BERTRAND Alain
MEUNIER Patrick a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MONNIER Georges
PERSIL Albert a donné pouvoir à KONKI Nicole
PRELOT Charles a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles
REYNAUD-LEGER Jocelyne a donné pouvoir à LAVIGOGNE Jacky
SATHOUD Innocente-Félicité a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël
SMAANI Aline a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson
TURPIN Dominique a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan

Absent(s) non représenté(s) : 0

Absent(s) non excusé(s) : 4

ANCELOT Serge, BENHACOUN Ari, GRIMAUD Lydie, VOYER Jean-Michel

127 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE LAURENS Benoît, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

0 ABSTENTION :

0 NE PREND PAS PART :

EXPOSÉ

La Communauté urbaine a conclu avec la Société Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux, un contrat de concession de service public portant sur la gestion de la distribution de l'eau potable sur les communes de Breuil-Bois-Robert, Buchelay, Follainville-Dennemont, Guernes, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Méricourt, Mousseaux-sur-Seine, Porcheville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Saint-Martin-la-Garenne et Soindres.

Ce contrat a pris effet le 1^{er} juillet 2019 pour une durée de six ans, soit jusqu'au 30 juin 2025.

Par la suite, quatre avenants ont été notifiés au délégataire :

- Les avenants n°1 et 2 avaient pour objet de procéder à la rectification d'erreurs matérielles dans la rédaction des articles 58.3 et 60.1 du contrat ;
- L'avenant n°3 avait pour objet de prendre en compte les dispositions de la loi n°2021-1109 confortant le respect des principes de la République ;
- L'avenant n°4 avait pour objet de modifier deux conventions de fourniture d'eau en gros annexées au contrat (celle conclue avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Bonnières (SIERB) et celle conclue avec la commune de Moisson), ainsi que de prendre en compte les incidences inhérentes à la mise en place de l'installation de décarbonation de l'eau sur le périmètre du SIERB à la fois sur la facture des abonnés mais aussi sur la rémunération du délégataire telles que définies à l'article 58.3 du contrat.

Il convient donc de conclure un avenant n°5 ayant pour objet :

- conformément à l'article 4.1 du contrat, d'étendre son périmètre aux communes de Perdreauxville, Jouy-Mauvoisin, Fontenay-Mauvoisin, Favrieux et Le Tertre-Saint-Denis afin de garantir une exécution optimale du service public sur le territoire de ces communes ;
- de prolonger la durée du contrat de six mois, soit jusqu'au 31 décembre 2025, afin de faire converger les échéances des contrats en cours sur l'ensemble de ces communes et compte tenu des délais inhérents à la procédure de passation d'une délégation de service public. En effet, à l'avenir, la Communauté urbaine envisage d'intégrer les dix-huit communes relevant du périmètre élargi, objet de l'avenant, dans le périmètre du secteur des communes de l'ex-Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région de Montalet-le-Bois (ex SIAEP de Montalet-le-Bois) et celles de Meulan Tessancourt-sur-Aubette, et ce, dans le double objectif d'harmoniser les échéances des contrats en cours et d'élargir les périmètres contractuels afin d'obtenir de meilleures conditions financières ;
- de prendre en compte les incidences liées à ces modifications portant à la fois sur l'aspect financier mais aussi sur les conditions d'exécution du contrat à savoir l'inventaire des biens, l'adaptation du plan prévisionnel de renouvellement des compteurs et le système de télérelève des compteurs ;
- d'acter la réalisation, par le délégataire, d'un nouveau réseau entre Apremont et l'ouest de Perdreauxville et de prendre en compte l'incidence financière inhérente à cette modification du contrat ;
- d'approuver la substitution du délégataire à la Communauté urbaine, à compter du 1^{er} juillet 2025, pour l'achat d'eau auprès du Syndicat des Eaux de Perdreauxville et de ses Environs (SEPE) dans le cadre de la convention achat eau en gros annexée au contrat et ce, afin d'alimenter les cinq communes précitées.

Les modifications opérées sur le contrat initial ne sont pas de nature à remettre en cause les conditions de la mise en concurrence initiale et n'ont pas d'impact sur le niveau de concurrence sur ce secteur d'activité. En outre, ces modifications apportées ne remettent pas en cause l'équilibre financier du contrat, les incidences sur le montant du contrat étant corrélées aux modifications apportées.

L'incidence financière des modifications opérées via cet avenant sur le chiffre d'affaires du délégataire est de 3 895 514 €HT portant le montant de 42 675 006 €HT à 46 570 520 €HT.

Le présent avenant génère une plus-value de 9,12 % sur le montant du chiffre d'affaires du délégataire.

L'avenant n°4 a généré une plus-value de 0,18 % sur le montant du chiffre d'affaires du délégataire.

L'impact cumulé des avenants n°4 et n°5 est de 9,3 %.

L'avenant a ainsi été soumis pour validation à la Commission de Délégation de Service Public (CDSP), le 6 novembre 2024, qui a émis un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°5 au contrat de concession de service public portant sur la gestion du service public de distribution de l'eau potable sur les communes de Breuil-Bois-Robert, Buchelay, Follainville-Dennemont, Guernes, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Méricourt, Mousseaux-sur-Seine, Porcheville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Saint-Martin-la-Garenne et Soindres,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°5 susmentionné et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique et notamment son article R. 3135-7,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU le contrat de concession de service public portant sur la gestion du service public de distribution de l'eau potable sur les communes de Breuil-Bois-Robert, Buchelay, Follainville-Dennemont, Guernes, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Méricourt, Mousseaux-sur-Seine, Porcheville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Saint-Martin-la-Garenne et Soindres, conclu avec la Société Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux et prenant effet le 1^{er} juillet 2019 pour une durée de six ans, soit jusqu'au 30 juin 2025,

VU les avenants n°1 à 4 notifiés au délégataire,

VU le projet d'avenant n°5,

VU l'avis de la commission de délégation de service public du 6 novembre 2024,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission 4 -Vie quotidienne le 19 novembre 2024,

VU la proposition du Président de modifier l'avenant n°5 afin d'étendre le périmètre du contrat de concession susmentionné uniquement à la commune de Perdreauxville,

VU le projet d'avenant n°5, tel qu'annexé à la présente délibération et modifié en séance,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°5 au contrat de concession de service public portant sur la gestion du service public de distribution de l'eau potable sur les communes de Breuil-Bois-Robert, Buchelay, Follainville-Dennemont, Guernes, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Méricourt, Mousseaux-sur-Seine, Porcheville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Saint-Martin-la-Garenne et Soindres, tel que modifié,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer l'avenant n°5 susmentionné et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : **02/12/2024**

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie. le : 02/12/2024

Exécutoire le : 02/12/2024

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 28 novembre 2024



ZAMMIT-PORESCU Cécile